



DEL N° 043/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2025

Date de convocation :

27/10/2025

Date d'affichage :

27/10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	-
Votants :	12
Pour :	7
Contre :	5
Abstentions :	1

L'an 2025 le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSSE Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

M. COURTECUISSSE Charles

Objet : EIMME : DEMANDE DE SUBVENTION.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°014/2025 du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2025 portant approbation du Budget Primitif **2025**, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 65748 une somme de 4300,00 € destinée aux Associations,

Vu la demande de subvention en date du 21 octobre 2025 de l'EIMME,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Donne :

- Lecture de la demande de subvention de l'EIMME au titre de l'année 2025/2026, d'un montant de : 915,30 €.

Rappelle :

- Le montant de la subvention versée en 2022 était de 665.60 € pour deux élèves inscrits.
- Le montant de la subvention versée en 2023 était de 1000,00 € pour trois élèves inscrits et la demande de subvention décennale.
- Que cette subvention est destinée à couvrir une part nécessaire au règlement des salaires des professeurs au prorata du nombre d'élèves de la commune inscrits aux cours de musique pour la pratique d'un instrument.
- Qu'en 2023/2024, 5 élèves ont régulièrement suivi les cours.

Informe :

- Que la commission des finances, en l'absence d'éléments n'a pas examiner le dossier.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 5 contre, 1 abstention) :

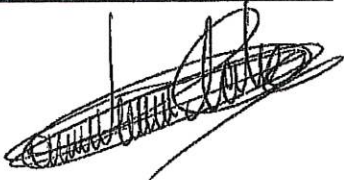
- **Décide** de verser la subvention d'un montant de 915,30€ à l'association l'EIMME,
- **Décide** d'inscrire la subvention accordée au budget primitif de l'exercice 2025 sur le compte 65748,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

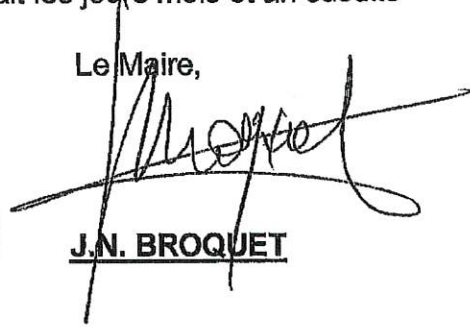
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

COURTECUISSÉ Charles



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL04320252
Objet :	DEL 043/2025 : EIMME : DEMANDE DE SUBVENTION.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20251105-DEL04320252-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20251105-DEL04320252-DE-1-1_0.xml	text/xml	869 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL0432025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20251105-DEL04320252-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	350.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 novembre 2025 à 11h44min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 novembre 2025 à 11h44min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 novembre 2025 à 11h44min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 novembre 2025 à 11h44min57s	Reçu par le MI le 2025-11-10